



Femme enceinte recherche des réponses sur mes droits au travail

Par **lachouetteresse**, le **20/01/2009** à **22:16**

bonjour,

Je travaille depuis un an dans une entreprise dans les yvelines où j'habitais auparavant. Actuellement je vis dans le 95 où j'ai emménagé il y a cinq mois et je suis enceinte de 10 semaines. Je travaille toujours dans les yvelines et je prends 2H de temps pour y aller en comptant le trajet en train et à pied. Le problème qui se pose à moi c'est qu'étant enceinte je suis très fatigué et j'ai souvent les symptômes liés à cette grossesse en plus de cette fatigue s'ajoute la fatigue du trajet qui ne m'enchant plus beaucoup. Je ne peut pas démissionner et je ne me sans plus en mesure de me rendre au travail tout les jours. Quels solutions s'offrent à moi? Un licenciement à l'amiable me conviendrait. Merci de me répondre assez rapidement et urgemment.

Respectueusement

Par **timati**, le **21/01/2009** à **11:05**

Bonjour,

Dans votre cas c'est plus un arrêt de travail qui correspondrait à votre problème. Encore faut-il qu'il soit justifié.

Un licenciement en tant que femme enceinte n'est pas possible puisque vous êtes protégée par la loi. Le licenciement amiable n'existe pas légalement donc cette solution est à oublier je pense. mais les juristes du site pourront peut-être me le confirmer?